



Province de Québec

Extrait du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le huitième jour de février deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

AVIS PUBLIC – Adoption du budget 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné à l'effet que le conseil municipal de Mont-Saint-Pierre adoptera le budget pour l'année 2023 lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le lundi 20 octobre 2023, 19h00, à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, Mont-Saint-Pierre.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité. De plus, le projet de règlement sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de la municipalité : <https://municipalites-du-quebec.ca/mont-st-pierre/index.php>

Donnée à Mont-Saint-Pierre, le 8 décembre 2022

Marie Gratton
Directrice-générale, greffière-trésorière